

Manuel Tonolo, prag de philosophie, ancien formateur en INSPE, site de Chambéry, UGA

Documents de référence :

- Rénovation des programmes de l'enseignement moral et civique depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale
- Le nouveau projet d'EMC 2024

I- Rappel des évolutions récentes du programme d'enseignement de la morale et du civisme

Le programme d'Instruction morale et civique de 2008 de Xavier Darcos, ministre de l'éducation Nationale, avait montré immédiatement ses limites : les enseignant-e-s avaient refusé d'appliquer dans leurs classes le retour aux maximes de morale dictées le matin, héritage de la IIIe République. Ce qui avait poussé dès 2011 le ministre suivant, Luc Chatel, à y substituer un programme de notions en invitant au débat quotidien en classe.

Une consultation nationale avait été lancée en 2013 par le ministre Vincent Peillon avait reçu un accueil très positif auprès du monde enseignant. Sous l'égide de Najat Vallaud-Belkacem qui lui avait succédé, le nouveau programme d'EMC de 2015, mettait en relief quatre domaines importants d'action, et renvoyait à des pratiques pédagogiques innovantes (travail de la sensibilité, du jugement critique par diverses formes de débats, engagement...). A cet effet, une banque de ressources pédagogiques innovantes avait été progressivement élaborée sur Eduscol pour contribuer à la formation des enseignant-e-s.

Le ministre suivant, Jean-Michel Blanquer, avait néanmoins modifié ce programme en 2018 pour mettre l'accent sur trois finalités spécifiques : respect, valeurs et principes de la République, et culture civique -qui reprenait les 4 domaines du programme précédent : sensibilité, jugement, règle et droit, engagement). La « clarification » et l'« ajustement » du programme précédent consistait donc à déporter l'accent des pratiques pédagogiques sur les contenus à transmettre et faire partager, même si la pratique du débat réglé ou de la discussion argumentée restait officiellement la méthode à privilégier en EMC. La banque de ressources pédagogiques Eduscol avait été supprimée.

En 2020, le programme de 2018 avait été aménagé en intégrant quelques références pour renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable, à cause de l'urgence de plus en plus pressante dans les media de ces enjeux.

II- Le nouveau programme d'EMC 2024

A- Une quintuple commande concernant l'EMC : développer l'EMI, l'EDD, l'EAS, les CPS et les institutions.

En 2023, le ministre suivant, Pap Ndiaye avait envoyé trois lettres de saisine au Conseil Supérieur des Programmes, afin d'inviter à développer cinq enjeux importants, particulièrement en EMC.

La première lettre de saisine demande la modification des programmes d'enseignement afin d'y intégrer une Éducation À la Sexualité du CP à la Terminale, avec les trois angles du biologique, du psycho-émotionnel et du juridique. Le but explicite est, en lien avec les programmes d'EMC et

d'EMI et avec le référentiel des compétences psycho-sociales de Santé Publique France, de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence sexistes, et promouvoir le bien-être et la santé des élèves. Une place particulière devant être accordée à l'égalité filles-garçons, aux discriminations fondées sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, réelle ou supposée, et à la notion de consentement.

La deuxième lettre de saisine sur le nouveau programme d'EMC double l'horaire d'EMC en cycle 4 et reprend les attendus actuels du programme 2018, en mettant sur le même plan : l'appropriation des valeurs et principes de la République, et une conception de la citoyenneté appuyée sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

Doivent s'y ajouter cependant deux enjeux actuels pressants et une demande institutionnelle :

- les apports de ***l'Éducation aux Media et à l'Information***, en vue d'une citoyenneté éclairée ;
- les enjeux de ***la transition écologique et de l'éco-citoyenneté***.
- la connaissance et le fonctionnement des ***institutions de la République et de l'Union Européenne*** (une demande émanant du dernier [rapport du Sénat sur l'EMC de 2022](#), p50).

La troisième lettre de saisine invite à développer ***les compétences psychosociales*** dans le projet de programme d'EMC du cycle 1 au CM2, en s'appuyant sur ***le référentiel des compétences psycho-sociales de Santé Publique France***, ce dans le but de lutter contre le harcèlement et le manque d'empathie. Empathie au centre des préoccupations du ministre Gabriel Attal fin 2023

B- Un nouveau programme d'EMC

Début 2024, un [projet de programme d'EMC](#) est publié. Quelle analyse peut-on en faire ?

1- L'essentiel du contenu du programme 2018 semble globalement conservé :

- On retrouve l'essentiel du programme d'EMC articulé au parcours citoyen : il s'agit toujours de transmettre et de faire partager les ***principes et les valeurs de la République*** par le biais de la mise en œuvre des ***4 domaines de la culture civique*** : sensibilité, droit et règle, jugement et engagement.
- Les compétences proposées depuis 2015 sont présentées sous forme d'un tableau illustrant un référentiel de compétences regroupant celles préconisées depuis 2015 :
Attitudes, Valeurs et Principes, connaissance et compréhension critique, et Aptitudes.
Sans que cela fasse l'objet d'une remarque explicite dans la présentation du projet de programme, on peut y retrouver en filigrane un parallèle avec les éléments des 4 domaines de la culture civique :
 - Attitudes / *Sensibilité* ;
 - Valeurs et Principes / *Droit et règle* ;
 - Connaissances et compréhension critique / *Jugement* ;
 - Aptitudes / *Engagement*.
- Une méthode en deux temps est rappelée pour l'EMC :
 - ***la discussion argumentée ou le débat réglé***, qui permettent la confrontation des idées et un travail d'argumentation et de coopération dans les échanges.
 - ***le recours aux supports*** : les situations réelles ou les contenus littéraires, artistiques, scientifiques ou institutionnels (même si on est en droit de penser que la littérature ne se réduit pas qu'à des « descriptions imaginaires » p7)
- le programme se répartit de manière assez lisible en :

Notions directrices ; Contenus d'enseignement ; Propositions de démarches et de situations d'apprentissage (avec des propositions pédagogiques utiles) ; Dispositifs et références.

2- Ce qui est nouveau :

- La notion de **respect**, toujours présente, ne semble plus être placée dans une position primordiale, alors qu'elle constituait la première des trois finalités du programme 2018. Le travail sur les compétences psycho-sociales et l'empathie est-il là pour prendre la relève ?
- Un lien avec un **référentiel des compétences en EMC**, qui apparaît, p6. Il semble mêler connaissances et comportement : aptitudes et attitudes d'un côté, et de l'autre valeurs et principes de la République et connaissance critique.
- Sont présentés dans le programme *cinq apports nouveaux* :
les thèmes de l'Éducation aux media et à l'information, de l'Éducation au Développement Durable (suivant la commande de Pap Ndiaye), et des institutions (comme demandé dans le dernier rapport du Sénat), de l'Éducation à la sexualité et des compétences psycho-sociales. Avec pour l'EMI et l'EDD, une progression programmatique par année scolaire, page 8.
 - L'accentuation du poids de l'**EMI** est rattaché à la culture civique du jugement critique.
 - L'accentuation du poids de l'**EDD** dans le programme d'EMC
 - Les **institutions** sont abordées de manière progressive suivant les cycles (demande du Sénat)
 - Un lien avec le programme d'**Éducation à la Sexualité**
 - Un lien avec un **référentiel des compétences psycho-sociales** (p7).

3- Ce qui peut soulever des questionnements légitimes

- La disparition confirmée de la progression par cycles. Une progression annuelle est entérinée, même si la « progressivité *spiralaire* » invite à une reprise par approfondissements successifs. Mais la spirale remplace-t-elle le cycle ?
- On peut remarquer une apparente contradiction entre l'affirmation d'une *progressivité spiralaire* (qui suppose que chaque notion du programme soit abordée de manière plus approfondie à chaque niveau) et un programme qui fixe des *attendus spécifiques précis pour chaque année scolaire*.

Pour l'EMC, un titre différent est donné pour chaque année scolaire :

CP : Se découvrir comme individu et élève
CE1 : Respecter les autres
CE2 : Apprendre ensemble et vivre ensemble
CM1 : Faire société
CM2 : Vivre en république
6e : Apprendre à vivre dans une société démocratique
5e : Fraternité, égalité et solidarité
4e : Défendre les libertés
3e : Faire vivre la démocratie
2nde : Droits, libertés et responsabilité
1ère : Cohésion et diversité dans une société démocratique
Terminale : La vie démocratique : débat, délibération et prise de décision

Il est à noter que ces indications de thèmes précisés pour chaque année de programme ne peuvent que se recouper, car il semble évident dans la progression *spiralaire*, qu'il ne faudra pas attendre le

CM2 pour parler de la liberté d'expression, qu'on parlera de la démocratie avant la sixième, et du respect après le CE1.

- Pour les **nouveaux apports** qui devaient être ajoutés (EMI, EDD, EAS, CPS, institutions), leur **intégration au nouveau programme d'EMC se fait de manière assez différente**.

Le travail sur l'EMI et l'EDD se voit proposer une *progression annuelle très détaillée* à l'intérieur du programme, et isolée dans un tableau à part (p 8-9) pour plus de clarté :

	EMI	EDD
CP		Respect dû à l'environnement et au vivant à partir de la compréhension des règles collectives
CE1	Première approche des stéréotypes dans la production visuelle et audiovisuelle	
CE2	Lecture des images à partir d'une situation nécessitant une intervention au nom de l'intérêt général, initiation des élèves à la construction de l'information	Mise en relation des écogestes et de l'intérêt général. Découverte des opérations locales en faveur de l'environnement quand on présente le rôle du maire
CM1	Civisme numérique Recherches en ligne, production et diffusion d'information Cyberviolences et harcèlement en ligne	Lien entre civisme et conscience écologique
	Sobriété numérique	
CM2	Liberté d'expression en ligne, liberté de l'information (CIDE)	Devoir civique dans ses aspects environnementaux Charte de l'environnement, première approche
6e	Vie privée et vie publique en ligne, droit à l'intimité et droit à l'image, explication de la majorité numérique à 15 ans Réflexion sur les traces numériques	Explication du rôle de représentation et d'impulsion des écodélégués, début des références aux ODD poursuivies dans la suite du programme
5e	Discours de haine en ligne, lien avec les discriminations et cadre législatif	La solidarité en rapport avec l'ODD 3, la prévention de la santé publique, l'intervention publique face aux risques environnementaux
4e	Liberté d'expression en ligne et hors ligne, ses atouts, ses abus et ses limites Liberté de la presse Guerre informationnelle et cyberdéfense	La police de l'environnement, les incendies de forêt, leur prévention et leur traitement
3e	Le rôle des médias, des sondages, le couple information/désinformation, l'intelligence artificielle, les débats en ligne	La Charte de l'environnement
CAP	Liberté et responsabilité : information, presse, travail journalistique, liberté d'expression et médias sociaux, intelligence artificielle	Charte de l'environnement, responsabilité sociétale des entreprises, conférences internationales, ODD
2nde	Liberté de la presse et de l'information, travail journalistique, régulation des réseaux sociaux (Digital Service Act, Pharos) L'intelligence artificielle et l'information	Droits environnementaux et conférences internationales sur les enjeux climatiques (en lien avec l'étude de la transition en géographie en voie générale, ajout de la responsabilité sociétale des entreprises en voie professionnelle)
1ère	Traitement médiatique des minorités (en lien avec la discrimination)	
Termin- -ale	La place des discours scientifiques et leur réception dans l'opinion, avec l'exemple du changement climatique. Les débats sur les grands défis environnementaux et numériques (voie professionnelle) Travail sur les sondages et leur usage Fiabilité des sources et débats sur les réseaux sociaux	La naissance des ODD à l'ONU et à l'Unesco

Les institutions de la République, elles, « ne sont pas abordées avec le même niveau de détail en cycles 2, 3 et 4 » (p7) et la précision pour leur présentation est plus sommaire pour le programme de l'école primaire (ici, la progression semble être proposée étrangement *par cycle*, et non annuelle

comme pour l'EMI ou l'EDD) : relation des institutions avec l'intérêt général en CE2, puis connaissance de leur fonctionnement en lien avec le quotidien (élaboration de la loi) en CM2.

Quant aux compétences psycho-sociales et à l'éducation à la sexualité, elles ne sont intégrées qu'en marge du programme, le projet se contentant de renvoyer à deux documents extérieurs à articuler avec le programme d'EMC : [le projet de programme d'éducation à la sexualité](#) (qui n'est évoqué que pour le programme de 6^e, p26) et un [référentiel de compétences psycho-sociales](#) de Santé Publique France (cité p7).

- La nécessité d'un **investissement des élèves** est bien rappelé, avec une « échelle d'engagement », mais semble surtout évoquée pour la citoyenneté nationale ou le SNU, plus que pour des pratiques pédagogiques en classe (même si la pratique du *conseil d'élèves* est bien citée en CE2 et CM1).

- La notion de **respect moral** conserve la même ambiguïté que dans les programmes précédents, en étant sortie du sens de la dignité des personnes pour être appliquée au registre civique : le « respect » des règles, de l'environnement, des biens...

Dans le déplacement d'accent observé du *respect* aux *compétences psycho-sociales*, on peut même découvrir p13 un "respect empathique" : le « respect des émotions des autres » (respecter la colère de celui qui nous tape ?).

- Dans le tableau illustrant un **référentiel de compétences d'EMC** : « Attitudes, Valeurs et Principes, connaissance et compréhension critique, et Aptitudes », on peut se questionner sur d'éventuels **recoupements ou redondances** qui peuvent poser problème.

- entre certaines *Aptitudes* et certaines *Attitudes* (« Implication dans un projet collectif et coopération » et « Engagement et sens des responsabilités » ; « respect d'autrui et acceptation des différences » et « capacité à exprimer ce qu'on ressent et à comprendre ce que ressentent les autres »)

- Les « Valeurs et Principes » figurent dans deux cases différentes du référentiel, ainsi que le recoupement « Valeurs de la communauté démocratiques aux échelles nationale, européenne et mondiale » et « Citoyenneté et institutions nationales et européennes. État de droit. »

Il n'est pas toujours aisé de séparer l'approche du sens des lois à connaître et les valeurs qui les sous-tendent)

- Le **travail sur les institutions** semble porter essentiellement sur la connaissance de leur fonctionnement au niveau **collectif externe à la classe** (institutions ou associations au service de l'intérêt général). L'appropriation par des pratiques de *pédagogie institutionnelle* à l'intérieur de la classe aurait pu être plus explicitement évoqué (conseils d'élèves, responsabilités ou métiers...), afin de travailler les domaines de la culture civique « Droit et Règle » et « Engagement » au niveau de l'organisation de la classe.

- Une certaine « ouverture aux **questions vives** » est proclamée (p7), mais les références semblent surtout concerner le programme du lycée : faut-il en déduire qu'à l'école primaire, on ne se pose jamais de questions concernant la violence, la mort ou la religion ?

4- Les questions non abordées dans ce projet :

- L'**absence de référence à des ressources pédagogiques externes**, sur Eduscol, comme c'était le cas pour le programme d'EMC 2015 par exemple pose toujours un problème important. Cinq éléments nouveaux sont ajoutés au programme d'EMC, mais en l'**absence totale de formation continue en EMC** depuis sept ans, l'appropriation et l'application en classe de ces nouveaux

contenus, voire de nouvelles pratiques pédagogiques, ne peut rester qu'un vœux pieux et fortement aléatoire.

- Si **la pratique des débats** en classe est réaffirmée régulièrement dans les programmes d'EMC, de nombreux collègues hésitent encore, sans disposer de formation réelle, à s'engager dans une pratique qui ne semble pas sans risques. Animer des discussions en classe est une pratique qui ne s'improvise pas.

D'un côté le projet de programme invite explicitement à des objectifs ambitieux : s'emparer des « questions vives de la société contemporaine » tout en évitant l'« expression polémique d'opinions antagonistes ». Et d'un autre côté, on continue à refuser aux enseignant-e-s d'aborder en formation continue les inévitables questions qui surgissent autour de cette pratique des discussions en classe, ce qui ne peut qu'en compromettre grandement l'application.

- **Le renvoi à des textes extérieurs au programme qui ne sont pas des ressources pédagogiques, mais des textes théoriques.** Comme par exemple le renvoi au [référentiel de 'Santé Publique France' sur l'état des connaissances scientifiques sur les compétences psycho-sociales](#) (p7), une approche cognitiviste menée par le courant de l'*evidence-based-education*, qui se présente comme un état des connaissances scientifiques, mais ne fournit guère aux enseignant-e-s une aide pédagogique concrète pour la construction de séquences d'enseignement.

- Le renvoi au complément du [programme d'Éducation À la Sexualité](#) à partir du cycle 1 est lui bien plus concret pour une appropriation pratique par les collègues enseignante-s, mais ce programme d'enseignement assez complet vient s'ajouter de l'extérieur au programme d'EMC sans y être explicitement articulé).

- Le [programme d'éducation à la sexualité](#) communiqué à part n'aborde pas réellement la question de la prévention face aux remises en cause de cet enseignement par certaines associations politiques (« Parents Vigilants ») ni les difficultés que peuvent appréhender les enseignant-e-s, c'est dommage.

- Se posera nécessairement le problème de l'**évaluation**, qui n'est pas abordé ici. Comment estimer qu'une séquence sur le respect, l'intérêt général, les stéréotypes ou la démocratie a bien porté ses fruits dans les têtes et dans le comportement des élèves ? Se contenter d'une simple interrogation théorique et déclarative ne saurait suffire...